

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

GREEN AND IMPACT BOND FRANCE

Part B - Code ISIN : FR0013387107

OPCVM de droit français géré par HOMA CAPITAL SA

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification « Obligations et autres titres de créance internationaux »

L'objectif du fonds consiste à faire bénéficier l'investisseur, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, d'une performance liée au marché des obligations Green.

La performance du fonds peut être comparée à titre indicatif à l'indicateur suivant : Solactive Green Bond EUR USD IG Index consultable sur : <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA2514>

La politique d'investissement limite l'univers d'investissement à hauteur de 60% minimum de l'actif net à certaines obligations Green respectant les Green Bonds Principles (GBP) et dont les projets d'émission ont été évalués par un tiers indépendant.

Les obligations Green sont des obligations dont les fonds levés sont fléchés sur des projets précis concourant à un bénéfice environnemental et faisant l'objet d'une évaluation réalisée par un expert indépendant sur la réalisation de ces objectifs.

L'équipe de gestion s'intéressera en priorité aux obligations Green, privées ou publiques, émises par des acteurs dont le siège social est situé en France.

En second lieu, l'équipe de gestion s'intéressera aux obligations Green émises par des sociétés dont le siège social est dans un pays de l'OCDE visant à financer, en tout ou partie, des projets situés sur le sol Français.

Les obligations Green sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs :

- 1) à la description et à la gestion de l'utilisation des fonds,
- 2) au processus d'évaluation et de sélection des projets,
- 3) à la gestion des fonds levés et
- 4) au reporting.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé d'obligations Green. A cette fin, la société de gestion exclura de l'univers éligible, les obligations Green dont les reportings ne sont pas évalués par un tiers indépendant. L'analyse n'est pas conduite par la société de gestion mais par des experts missionnés par l'émetteur (des cabinets spécialisés). Le critère de sélection porte sur les objets de financement des obligations Green et n'entraîne aucune exclusion sectorielle et, par conséquent, l'univers et le portefeuille comportera potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée et/ou des sociétés ayant globalement un impact négatif sur les sujets environnementaux ou sociaux.

A partir de cet univers, le gérant met en œuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entreprises privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionnera alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme selon son analyse.

En complément de la politique principale issue de la sélection d'instruments respectant les Green Bonds Principles, l'univers d'investissement sera composé à hauteur de 10% maximum de l'actif net d'obligations, émises par des entreprises dont le siège social est établi en France, ayant vocation à financer un ou plusieurs objectifs durables, notamment ceux liés à des indicateurs contribuant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies. L'atteinte des objectifs durables fixés lors de l'émission devra être vérifiée par un tiers indépendant. Ces obligations sont communément appelées « *SDG linked bond* »

Le fonds pourra également investir dans la limite de 10% de l'actif net en obligations, appelées « *response bond* » ou ayant une vocation équivalente, émises par des entités publiques françaises ou supranationales dont l'émission a un impact sur le territoire français. Ces obligations sont émises pour répondre aux besoins de financement suscités par des situations exceptionnelles dans le but d'atténuer un impact sanitaire, économique, social et/ou sociétal.

Le portefeuille du fonds sera ainsi composé :

- Jusqu'à 100% de l'actif net dans tous types d'obligations Green négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supranationaux, des entreprises privées ou publiques, (dont Obligations à taux fixe et à taux variable, Obligations indexées (inflation, TEC - Taux à Échéance Constante) et Titres subordonnés issus de tout type d'émetteur bancaire, corporate ou assurance, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles, plus communément appelées « CoCos »).

- Jusqu'à 10% de l'actif net dans les obligations, de type « *SDG linked, bond* » ayant vocation à financer un ou plusieurs objectifs durables, émises par une entité dont le siège social est en France.

- Jusqu'à 10% de l'actif net dans les obligations, de type « *response bond* » ou équivalentes, visant à répondre à une situation sanitaire, social, sociétale ou écologique exceptionnelle, émises par une entité publique française ou supranationale avec un impact sur le territoire français.

A défaut de projet éligible, l'équipe de gestion s'autorise à investir les sommes en attente dans des instruments du marché monétaire dans la limite de 30% de l'actif net.

La gestion pourra recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

- à 20% maximum de l'actif net, de titres dits "haut rendement" (titres dont la notation est comprise entre BB+ et D sur l'échelle de Standard & Poor's ou comprise entre Ba1 et C selon Moody's ou jugée équivalente selon la société de gestion) et de titres non notés, ces titres présentant un caractère spéculatif.

- à 30% maximum de son actif net en instruments du marché monétaire.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10.

- à 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM français ou étrangers
- FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

Le risque de change sera systématiquement couvert.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre le risque de taux et uniquement de couverture pour le risque de change. Surexposition possible dans la limite de 100% de l'actif net avec une exposition globale pouvant aller jusqu'à 200% de l'actif net.

Les demandes de souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 16h chaque jour d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

La société de gestion décide de l'affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution partielle ou totale du résultat net et capitalisation des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations publiques et privées en euro sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit :

il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de liquidité :

dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie :

il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de ce Fonds, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : HOMA CAPITAL SA – 37, avenue Pierre I^{er} de Serbie - 75008 Paris, ainsi que sur le site : www.homacapital.fr

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0.09% de l'actif net*

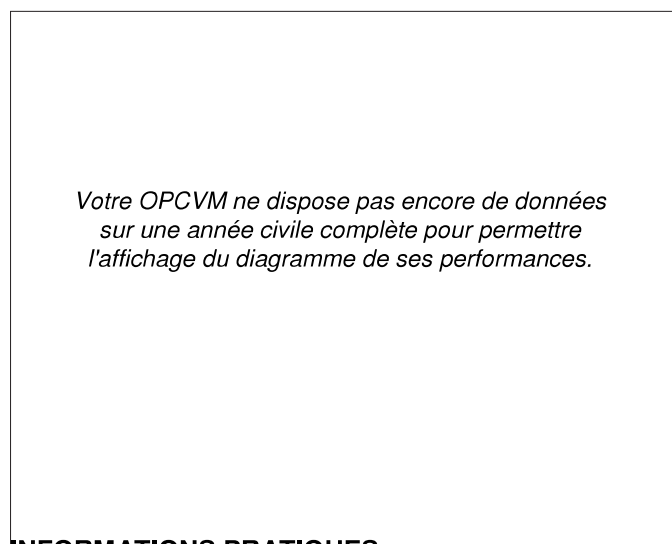
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais annualisés de l'exercice précédent clos le 31/12/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants peuvent varier d'une année sur l'autre. Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds a été créé le 23/04/2019.

La devise de référence est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.homacapital.fr

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de HOMA CAPITAL SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.homacapital.fr et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion HOMA CAPITAL SA est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/06/2020.